

Interpellation écrite du 7 février 2024 de Mmes et MM. Kevin Schmid, Ruzanna Tarverdyan, Maxime Provini, Michèle Rouillet, Sebastian Aeschbach, Patricia Richard, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Uzma Khamis Vannini et Yves Herren: «Apartheid free zone, quelle est la position du Conseil administratif?»

L'expression de nos valeurs démocratiques et le respect des droits de l'homme constituent le socle de notre coexistence en ville de Genève, terre de dialogue et de paix reconnue internationalement. C'est dans cet esprit que nous, signataires, interpellons le Conseil administratif au sujet du manifeste récemment publié, intitulé *Déclaration suisse «Apartheid Free Zone»*, lequel a suscité de vives réactions en Ville de Genève et au-delà.

Ce manifeste, en appelant à une zone libre d'apartheid israélien et en promouvant une série de mesures de boycott et de non-coopération avec les institutions israéliennes, ainsi qu'avec les entités contribuant selon ses auteurs à un régime d'apartheid, risque de polariser notre communauté. Plus préoccupant encore, il pourrait encourager une montée de l'antisémitisme en alimentant un amalgame inacceptable entre la critique d'une politique gouvernementale et la stigmatisation d'une communauté dans son ensemble.

L'histoire nous a enseigné que la lutte contre l'oppression et pour les droits de l'homme nécessite un dialogue constructif et inclusif, plutôt que l'exclusion et la diabolisation. Le Conseil administratif de la ville de Genève, laquelle accueille de nombreuses organisations internationales et s'est toujours efforcée de promouvoir la paix et les droits humains, se doit d'adopter une position ferme et unanime face à de tels manifestes.

Nous, signataires, sollicitons donc officiellement votre prise de position sur cette question délicate. Il est impératif de distinguer clairement entre la critique légitime des politiques gouvernementales et le risque de glissement vers un discours qui, sous couvert de défense des droits humains, pourrait alimenter des tensions communautaires et des préjugés antireligieux.

Quelle est la position officielle du Conseil administratif en tant que collège quant à la déclaration du collectif «Apartheid free zone» et des institutions qui l'appliquent?